

Au REVEREND PERE JOSEPH HISS,
PRETRE, SUPERIEUR GENERAL DE LA SOCIETE DE MARIE,
A L'OCCASION DU CENTENAIRE DE LA SOCIETE

Bien-aimé Fils, Salut et Bénédiction apostolique.

Il y aura bientôt cent ans qu'a été fondée la Société dont vous avez la haute direction. Rien donc de plus juste que, vous-même et les vrais amis de la France, vous manifestiez une sainte joie à constater quels accroissements, après d'humbles débuts, votre Institut a pris jusqu'à ce jour.

Mieux encore, ce qu'on ne saurait se dispenser d'observer, c'est d'abord combien, durant cette même période, la religion, si déchue et presque anéantie, en France notamment, s'est relevée par une providence spéciale de Dieu ; c'est aussi, quelle part eut dans ce relèvement l'homme d'une supériorité hors de pair qui a fondé votre Société.

Mis à part les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, où la terre entière ruissela du sang des martyrs, y eut-il jamais pour l'Eglise une crise aussi menaçante que celle dont la fin du 18^e siècle marque l'origine ? Issue des erreurs et des crimes de la prétendue Réforme, une philosophie insensée avait perverti tous les esprits. Sous son influence éclata une révolution si radicale qu'elle tendait à saper les bases mêmes de la Société chrétienne, en France d'abord, puis successivement en tout pays. L'Eglise se voyait destituée de toute autorité ; la religion cessait d'avoir la garde et la défense du : droit, du devoir et de l'ordre social. La source première de la souveraineté ne remontait plus jusqu'à Dieu, elle était dans le peuple. Entre tous les hommes on proclamait non seulement l'égalité de nature mais encore celle des droits. Libre à chacun d'agir à son gré du moment qu'il restait dans la légalité. La loi elle-même tirait sa force de la ratification du suffrage populaire. On reconnaissait à tout individu la liberté de penser et de propager ce que bon lui semblait, surtout en matière de religion, pourvu qu'il ne fit de tort à personne. Tels étaient en raccourci, les principes d'après lesquels on devait désormais constituer le gouvernement.

Combien seraient funestes à l'Etat ces maximes, une foi mises par la foule au service des passions aveugles et de l'esprit de parti, c'est ce qui apparut au grand jour, après qu'elles eurent été l'objet d'une solennelle *Déclaration*. Le peuple, qui depuis longtemps jalousait les autres Ordres de la nation, s'empara du pouvoir ; dès lors ce fut, pour tout honnête citoyen, un crime capital d'agir et même de penser autrement qu'il plaisait à des hommes tarés. Rien de ce qui était respectable et saint ne fut à l'abri des violences auxquelles, sous couleur de liberté et de justice, se livrait une licence effrénée. Ce n'étaient de toute part que massacres et dévastations, commis pour détruire les derniers restes de la France chrétienne. Ce qui fut le comble de l'audace et du délire, ce fut d'abolir le culte du vrai Dieu et de le remplacer par d'infâmes hommages rendus à la déesse Raison élevée sur les autels. Par le fait même de leurs excès et de leur barbarie, de tels débordements ne furent pas de longue durée ; il ne pouvait en être autrement. Un gouvernement régulier fut érigé sous une forme nouvelle et l'on vit bientôt reparaître le culte divin, cette essentielle garantie de la stabilité dans l'Etat.

Mais, afin de donner à l'ordre public des assises solides et durables, il s'agissait de pénétrer plus avant, d'aller jusqu'au cœur même des populations, de restaurer partout les principes de la religion. Au demeurant, inutile de compter sur un retour de l'Ancien Régime ; dès lors, le plus pressant était d'infuser peu à peu l'esprit chrétien dans les nouvelles institutions. Ici, comment ne pas admirer la miséricordieuse sagesse du Seigneur ? Après avoir permis que la France méconnût tout un passé de gloire au point de renier, pour son propre malheur et pour le scandale des autres nations, son patrimoine séculaire de foi chrétienne, Dieu daigna, du sein de cette même France, tirer quelques-uns de ses enfants, éminents à la fois par le talent et la vertu, pour entreprendre de réparer le mal qu'elle s'était fait ou laissé faire.

Parmi eux et en bonne place, doit être mentionné votre Père et Fondateur, Guillaume-Joseph Chaminade. Déjà au plus fort de la Révolution, quand les prêtres qui n'avaient pas prêté serment à la Constitution civile du Clergé étaient en butte aux pires traitements et que le moindre acte sacerdotal était puni de mort, comme il se distingua par son attachement au devoir, par son zèle à procurer la gloire divine, et par son amour envers les hommes ! Que de fois, pour sauver l'âme de ses frères, il risqua sa tête ! Sous maint travestissement il circulait dans Bordeaux, allant de rue en rue porter aux mourants les derniers sacrements, catéchiser les ignorants, soutenir les chancelants. On se demande avec surprise, comment, désigné pour la guillotine, il réussit, souvent au prix d'innocents artifices, à dépister ceux qui le recherchaient : c'est qu'oubliant de lui-même, il vivait pour Dieu seul et suivait en tout l'impulsion de l'Esprit-Saint. Une fois la paix revenue, aussi estimé des bons que haï des mauvais, il recueillit le fruit de tant de labeurs, en réconciliant avec l'Eglise nombre de ses confrères dans le sacerdoce, qui par faiblesse de caractère avaient fait défection.

Mais voici qu'à la suite de nouveaux troubles politiques, il fut contraint de se réfugier sur la terre étrangère. Saragosse devint le lieu de son exil, non sans un dessein spécial de la Providence. Là, tandis qu'il fréquentait assidûment le célèbre sanctuaire de Notre-Dame, il comprit les vues de la bonté divine sur la France : c'est par Marie qu'il fallait la ramener à Jésus. Convaincu du rôle important qui lui était réservé dans l'exécution de ce plan, il pria et méditait devant l'image vénérée pour se disposer à une aussi lourde tâche. De fait, ce n'est pas en vain que Marie a le titre de Reine des Apôtres ; ce que jadis, par son aide et ses conseils de Mère, elle réalisa pour les Apôtres qui firent l'éducation de l'Eglise

naissante, on doit affirmer que sans cesse elle le continue en faveur de ceux qui ont hérité de leur ministère dans l'Eglise en pleine force, pour autant qu'ils ont à cœur d'étendre ses progrès ou de réparer ses pertes.

Vint enfin pour Guillaume-Joseph Chaminade l'occasion propice d'entrer en action. On le vit alors, conciliant admirablement la prudence et le zèle, embrasser toutes les industries propres à soulager les maux de ses contemporains. L'expérience de la récente crise lui avait révélé à quel point les notions de l'ordre surnaturel étaient obliérées dans les esprits. Aussi se garda-t-il de sacrifier, comme d'autres, au goût de l'époque : plutôt que de prêcher une religiosité creuse et superficielle, il s'arrêta à lancer toutes les âmes dans ces voies de la perfection - trésor apporté du ciel - hors desquelles on ne saurait trouver ce qui fait l'essence et le fonds de la sagesse évangélique. N'est-ce pas effectivement à tous que s'adresse cet appel du Seigneur Jésus : « *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait* » ? Il s'était aussi rendu compte de quel poids serait l'influence des Ordres religieux pour la réforme des mœurs publiques, tant par leurs bons exemples que par leurs œuvres et par le secours de leurs prières. Mais il constatait que les vœux de religion, tels qu'on les avait entendus jusque-là, étaient interdits par la législation moderne. En homme expérimenté et pratique, il conçut donc un nouveau mode d'association, grâce auquel les agrégés, tout en gardant l'essentiel des conseils de l'Evangile et en menant la vie commune, amèneraient les autres chrétiens à s'attacher à Jésus et à suivre ses traces. Pour lui en effet, ardent comme il l'était dans sa charité pour le prochain, c'était trop peu de préserver de la corruption quelques âmes ou de les en retirer afin de les amener à une vie honnête ; il tendit sans cesse et de toutes ses forces à atteindre les masses égarées en vue de les réintégrer dans le sein de l'Eglise. A cette fin il exerçait soigneusement à l'apostolat tous ceux qui se mettaient sous sa direction spirituelle.

Ainsi naquit cette Congrégation dite de Bordeaux, qui, par un merveilleux réseau d'œuvres, provoqua un renouveau chrétien dans la région bordelaise d'abord, puis dans plusieurs autres provinces. Il y eut là une vraie pépinière pour la reconstitution de la France catholique : dans son sein, en tenant compte des besoins nouveaux, se formèrent et mûrirent peu à peu, sous l'influence et les auspices de la Vierge Immaculée, les éléments de deux Instituts religieux, qui vinrent à l'existence successivement, d'abord celui des Filles de Marie, puis votre Société elle-même. De celle-ci on peut dire à juste titre qu'elle est la plus marquante des initiatives de Guillaume-Joseph Chaminade ; et de sa composition comme de son organisation ressort précisément le coup d'œil avisé du Fondateur. Pour lui il était de toute évidence que, depuis la chute de l'Ancien Régime, le peuple détestait tout ce qui en réveillait le souvenir et qu'il tenait le clergé particulièrement en suspicion. Cette aberration déplorable risquait de compromettre l'activité de ses enfants ; pour parer à ce danger il constitua la Société de telle façon que s'y trouvaient groupés non seulement des prêtres mais aussi des laïcs, recrutés dans toutes les classes de la société civile et que, sauf le respect dû au caractère sacerdotal, ils étaient tous religieux au même titre. Dieu aidant, cet Institut réussit au mieux : au dedans régnait une étroite union de fraternité réciproque ; au dehors, l'activité combinée des sociétaires permettait d'atteindre toute catégorie de personnes sans effaroucher qui que ce fût. Par là même, la nouvelle Société servit excellemment les intérêts publics en ranimant le sens chrétien et en réapprenant la pratique de la religion. Divers étaient ses moyens d'action ; mais elle se livra principalement à l'éducation de la jeunesse.

Cependant, une heure vint où surgirent parmi les enfants quelques douloureux malentendus qui mirent à l'épreuve la patience de ce bon père ; la solidité de ses vertus n'en prit que plus de relief, et Dieu sembla vouloir par là rehausser son œuvre, en la marquant de son sceau. De fait, c'est surtout depuis que le serviteur de Dieu a quitté cette terre, que la Société de Marie s'est jusqu'à l'heure présente accrue et constamment propagée de façon si notable qu'il est aisé d'y reconnaître une spéciale intervention du Seigneur.

Avec quelle joie, quelle gratitude envers le Très-Haut, Nous saluons Nous-même ces succès qui ont couronné les efforts de Guillaume-Joseph Chaminade, de cet homme visiblement suscité pour le bien de la sainte Eglise ! Nous Nous joignons à vous pour supplier instamment le Tout-Puissant d'étendre sa protection sur tout ce que votre Fondateur a entrepris et d'en favoriser toujours plus le progrès. A cet effet, et pour que cette célébration du centenaire de vos origines vous excite à mieux servir la cause de la religion, Nous entendons user de nos pouvoirs pontificaux, d'abord pour en relever l'éclat, puis pour vous obtenir encore plus abondante l'effusion des grâces divines. C'est pourquoi, à l'occasion du triduum ou de toute autre cérémonie par lesquels vous solenniserez ce centenaire, Nous voulons que tous ceux qui visiteront les églises ou les chapelles de la Société de Marie - soit les religieux, élèves et affiliés, soit les autres fidèles qui s'associeront à la fête - puissent gagner, aux conditions ordinaires, une indulgence plénière. Cette faveur s'étendra aux Instituts religieux à la création desquels a puissamment contribué votre Fondateur et Père, savoir aux Filles de Marie d'Agen et d'Auch, aux Dames de la Miséricorde de Bordeaux, ainsi qu'aux personnes affiliées à ces familles religieuses.

Comme gage de la munificence céleste et comme témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons affectueusement à vous, Notre cher Fils et à tous ceux dont Nous avons ci-dessus fait mention la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le **7 mars 1917**, troisième année de Notre Pontificat.

BENOIT XV, *Pape.*